



Fonctionnement administratif

L'école des bienheureux Louis et Zélie Martin est administrée par une association à but non lucratif, l'Association des Parents Educateurs.

Président : Raphaël de la Croix

Trésorier : Thibault Roche-Bruyn

Secrétaire : Faustine Carron de la Carrière

L'association loue les locaux de l'école à la SCI St Joseph.

Elle confie la direction de l'école à Pauline Brancour.

Organisation du travail scolaire et activités

- **Horaires :**

Les cours ont lieu le matin de 8h45 précises à 12h00 ; l'après-midi de 13h45 précises à 16h30. Les moments d'accueil et de sortie sont détaillés dans la circulaire de rentrée.

Les enfants doivent être en classe les lundis, mardis, mercredis matin (sauf pour la maternelle), jeudis et vendredis. Le matin, les élèves étudient les matières fondamentales et l'après-midi est consacré aux matières d'éveil.

Remarque : l'entrée de l'école étant à côté de celle du camping, le stationnement doit se faire sur le grand parking du fond.

- **Etude :**

Une étude travaillée pourra être assurée les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45 si le nombre des élèves inscrits est suffisant. L'inscription se fait par trimestre. Dans la mesure des places disponibles, une inscription occasionnelle sera possible. Le tarif est de 1,50 euros par enfant par jour.

- **Déjeuner :**

Un lieu est prévu pour que les enfants puissent déjeuner à l'école. Chacun apporte son pique-nique. Le nombre de places étant limité, l'école tentera de satisfaire au mieux les souhaits exprimés lors de l'inscription. Le tarif de la surveillance du repas est de 0,90 euros par enfant par jour. Pour des questions d'organisation, il est demandé un sac par élève. L'eau est fournie par l'école ; chaque élève doit avoir un verre en plastique dans son sac.

- **Absences** :

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Toute absence doit être signalée dans la journée par téléphone. Dès son retour, l'élève présentera un mot d'excuses ou un certificat médical justifiant son absence. Le travail réalisé en classe pendant cette absence devra être demandé à la maîtresse et rattrapé.

- **Vacances** :

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Nantes. Des jours non travaillés pourront être fixés en cours d'année. Les parents en seront tenus informés en début d'année. Le vendredi saint est toujours libéré.

- **Carnet de notes et de liaison** :

Un carnet de notes est transmis régulièrement aux parents (environ tous les 15 jours). Les cahiers de français et de calcul sont remis aux parents le vendredi soir et doivent être rapportés signés le lundi matin.

- **Fournitures scolaires** :

L'école se charge de l'achat d'une partie des fournitures scolaires, ce qui explique la somme de 35 euros demandée à l'inscription. Pour le reste, une liste distribuée en juin indiquera, selon la classe, le matériel que chaque enfant devra apporter pour la rentrée.

Règlement intérieur

- **Tenue** :

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire correcte et simple. Le port de la blouse est obligatoire. Elle doit être bleu clair, boutonnée devant et à manches longues. En fin de semaine, les enfants rapportent leur blouse à la maison et sont tenus de revenir avec une blouse propre le lundi.

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

Le vendredi après-midi, les élèves se muniront d'une tenue adaptée à la pratique du sport (baskets, short ou survêtement).

- **Discipline** :

L'élève doit arriver à l'heure, la ponctualité faisant partie du bon fonctionnement de l'école. L'entrée en classe se fait en rang et en silence dès que la cloche sonne.

Il est demandé de prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels devront être couverts et maintenus en bon état. Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'élève et ses parents. Les effaceurs ne sont pas autorisés.

L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles élémentaires de politesse envers le personnel de l'école sont demandées ainsi que le vouvoiement des élèves envers les institutrices et les intervenants.

Lors du déjeuner, les échanges de nourriture ne seront pas autorisés (en raison des risques d'allergie ou d'intolérance alimentaire).

Il est interdit d'introduire des objets dangereux (canifs, billes d'acier...), images, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons, jeux électroniques dans l'école.

Les règles de sécurité édictées par l'institutrice doivent être scrupuleusement respectées.

Tout manquement grave au règlement, toute absence au travail non justifiée seront sanctionnables.

L'exclusion temporaire ou définitive peut être décidée par la directrice après consultation de l'institutrice et du Président de l'association.

- **Il est demandé aux parents :**

- de signaler les maladies infantiles et la présence de parasites, par respect pour les autres, et de s'engager à les traiter efficacement.

- de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux et de venir les chercher le cas échéant.

- **Perte et vol :**

Il est recommandé de ne pas confier aux élèves des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Cependant, pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

Modalités d'inscription et tarifs 2012/2013

- Si une inscription est envisagée, il convient de prendre rendez-vous avec la directrice Mme Brancour (06 62 15 04 22), qui remettra en main propre le dossier d'inscription. A partir du CE1, l'élève devra passer un test d'admission.

- Les tarifs sont les suivants :

Douze mensualités payables avant le 5 du mois, de septembre à août s'élevant à :

- 145 euros pour un enfant inscrit
- 270 euros pour deux enfants inscrits
- 360 euros pour trois enfants inscrits
- 450 euros pour quatre enfants inscrits

Il existe une possibilité de bourse octroyée par l'AES (Association Education Solidarité). Pour de plus amples informations vous pouvez contacter M. Roche-Bruyn, trésorier de l'école, au 06 64 63 02 14.

- A l'inscription, il est demandé de verser 55 euros d'arrhes par enfant, comprenant 35 euros de fournitures pour l'année et 20 euros d'avance sur la scolarité (à l'ordre de l'APE - Association des Parents Educateurs). Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement de la famille mais uniquement si l'inscription n'est pas confirmée par l'école.

- L'inscription ne pourra être considérée comme effective que lorsque le dossier complet aura été retourné et, pour les nouveaux, qu'un courrier de confirmation de l'inscription leur sera parvenu. Cette confirmation se fera après les résultats des tests.